



## C A P Locale du 23 juin 2017

### Mouvements au 1<sup>er</sup> septembre 2017 catégorie C

Cette CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'Immeuble Brassard le 23 juin à partir de 9 h 30. La présidence était assurée par Mme Marie-Odile Degond, directrice du Pôle État, Stratégie et Ressources humaines.

Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Sénéchal.

Le secrétariat-adjoint par CGT DDFiP 62,

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ F O DDFiP 62
- ☞ S F P DDFiP 62
- ☞ CGT DDFiP 62
- ☞ Alliance Unsa - Cftc

#### Ordre du jour de la CAP

#### 1 Mouvements au 1<sup>er</sup> septembre 2017

#### Les représentant(e)s de la CFTC

Frédérique Davigny, Titulaire  
Gabriel Gaillard, Expert

Lens-Municipale,  
ERD 62, expert

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

## La parité :

- Côté Direction, 10 personnes présentes soit, 6 Femmes, 4 Hommes, 60 % de Femmes et 40 % d'Hommes
- Côté Syndicats, 14 personnes présentes soit 8 Femmes, 6 Hommes 57 % de Femmes et 43 % d'Hommes

**Le** bilan réel des départs et des arrivées dans notre département n'est pas vraiment bon. En effet, il faut réaliser un véritable bilan entre les départs réels, soit en général, les mutations hors Pas de Calais, les départs en retraite et les promotions et les arrivées réelles de collègues extérieurs au Département. En Effet, les mouvements définis par la DDFiP prennent en compte l'ensemble des départs et arrivées. Un collègue ayant eu sa mutation interne d'une Ran à l'autre fait partie des départs et des arrivées, ce qui modifie les chiffres et diminue fortement leur visibilité.

**42** collègues de catégorie C quitteront réellement notre département au 1er septembre, aux motifs de mutations externes au 62, départs en retraite ou promotions. 33 collègues de catégorie C intégreront vraiment la DDFiP 62 au 1er septembre, ce qui laisse donc malheureusement 9 chaises vides en C. La Direction a rappelé que la règle de l'ancienneté n'est pas toujours respectée à 100 %, et que parfois, elle est amenée à prendre d'autres choix. C'est regrettable, certes, mais, c'est légal, malheureusement

**13** collègues seront affectés en A L D départementaux. L'Alliance UNSA – CFTC continue à totalement déplorer le statut des collègues affectés A L D. Nous rappelons , très souvent que derrière cette appellation d'ALD, il y a des êtres humains, qui ont des enfants, de la famille et des soucis personnels. L'ALD n'est pas un pion à la disposition de l'Administration « Bercyenne » Au final, c'est presque 40 % des collègues entrants dans le Pas de Calais qui sont devenus A L D. Mais, pour la Direction, l'ALD est un moyen efficace de gérer le manque de personnels généré par ses suppressions d'emplois. En effet, l'affectation d'un ALD est changeable du jour au lendemain, sur simple décision de la direction. D'où l'intérêt pour une DDFiP, quelle qu'elle soit, d'avoir un bon contingent, et pourquoi ne pas dire « vivier », en ALD.

**Suite** à nos multiples interventions pour nos collègues ALD du Pas de Calais, la direction a réellement essayé de tenir compte pour une grande majorité d'entre eux de leurs graves problèmes d'éloignement. Certes, rien ne peut être parfait dans ce système d'ALD, mais, il convient de reconnaître une réelle gestion humaine, dans, malheureusement, la mesure du possible. Nous resterons donc très vigilants sur ces cas complexes. Mais, il faut reconnaître que dans de très nombreux cas, la direction nous a non seulement entendu, mais surtout, écouté, ce qui est rare !!!

**Pour** les raisons définies plus haut, l'Alliance UNSA - CFTC DDFiP 62 a donc voté "**Abstention**" pour ce mouvement local de la catégorie C au 1er septembre 2017. En effet, voter **CONTRE**, pour nous, conduisait à ne pas reconnaître les réels efforts faits par La direction , mais, cependant, voter **POUR**, n'était pas possible, ce mouvement n'étant quand même pas parfait...